



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

15 ans

MÉMOIRE

SUR

- L'ÉTAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- LA VISION ET LES ENJEUX DU PACC 2013-2020
- LA STRATÉGIE DU PACC 2013-2020

Soumis au MDDEP le 27 février 2012



Les photos sont de :

- Ryan Remiorz
- Foto search
- Imaginer le Québec autrement
- Florian Lafarguette



26 Mgr Rhéaume Est, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770
www.creat08.ca

Préambule

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme environnemental dont le but est de promouvoir la qualité de l'environnement et le développement durable. Il se réjouit du lancement de la consultation publique sur les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changements climatiques. Il constitue une suite logique du processus entamé dans ce domaine avec le plan d'action 2006-2012. La consultation donnera sans doute l'occasion de faire le point sur le chemin parcouru depuis 2006. Elle permettra non seulement de mesurer le degré d'adhésion des différents acteurs sur les nouvelles orientations mais, également, de partager leurs réflexions et de faire valoir leurs besoins pour concevoir et réaliser ensemble les prochaines étapes. C'est dans cette logique que le CREAT souhaite apporter sa contribution dans le cadre de sa mission consistant à favoriser la concertation entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement.

Le CREAT appuie de manière générale le mémoire du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Cependant, il met l'accent sur un certain nombre de points considérés importants tant au niveau provincial que pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La contribution du CREAT s'articule autour de trois grandes parties. La première partie est consacrée aux commentaires sur l'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques. Dans la seconde partie seront abordés les commentaires sur la stratégie du PACC 2013-2020. La troisième partie présente des commentaires sur la vision et les enjeux, notamment sur le volet Réduction et le volet Adaptation et sur certains enjeux particuliers.

L'intérêt du CREAT pour les questions relatives aux changements climatiques n'est pas nouveau. Depuis quelques années, le CREAT participe activement aux campagnes des Rendez-vous de l'énergie et de Défi Climat. Il a enregistré des résultats encourageants en termes de mobilisation des différents acteurs autour de gestes de réduction dans l'utilisation d'énergies fossiles. L'adoption de ces gestes a considérablement contribué à changer les comportements favorables à une meilleure qualité de l'environnement. Même si de manière indirecte, le Forum sur le développement durable organisé par le CREAT en avril 2010 a contribué à l'amélioration de la conscience environnementale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'implication du CREAT au niveau régional contribue à favoriser les échanges pour une meilleure qualité de l'environnement. Elle est facilitée par sa capacité à mobiliser ses ressources humaines comprenant des experts et des scientifiques dans divers domaines de l'environnement. De manière plus générale, l'une de ses missions essentielles de concertation place le CREAT au cœur du débat sur l'environnement et, plus particulièrement, des changements climatiques. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'inscrit l'organisation prochaine d'un Forum régional sur l'énergie pour donner suite au processus en cours dans l'ensemble du Québec dont le Forum national de

l'énergie qui a eu lieu à Shawinigan en novembre 2011. Le CREAT considère que ce forum sera d'un apport considérable dans l'appropriation de la problématique sur les changements climatiques au niveau de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, il permettra de faciliter l'inscription de la région dans les orientations du prochain plan d'action 2013-2020.

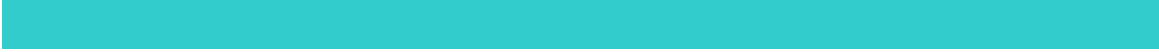


Table des matières

Préambule	iii
I. Commentaires sur l'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques au Québec	1
II. Commentaires sur la stratégie du PACC 2013-2020	1
III. Commentaires sur la vision et les enjeux	2
3.1. Les grands enjeux	2
3.2. Les principes directeurs.....	2
3.3. La vision d'avenir.....	3
3.4. Le volet Réduction.....	3
3.5. Le volet Adaptation.....	4
3.6. Les enjeux particuliers.....	5
IV. Récapitulation des recommandations.....	7

I. Commentaires sur l'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques au Québec

L'état des lieux a été basé sur une analyse sectorielle. Les différents secteurs identifiés concernent : la mobilité durable et l'aménagement du territoire, le secteur de l'industrie, le secteur des bâtiments, le secteur des matières résiduelles, le secteur de l'agriculture, le secteur de l'énergie et l'exemplarité de l'État québécois. La démarche est bonne dans la mesure où chacun subit les changements climatiques selon ses propres spécificités. Cependant, cette analyse doit être complétée par une approche « territoire » qui permettra de régionaliser le diagnostic. En effet, les différentes régions du Québec présentent des spécificités qui militent en faveur d'une précision des enjeux dont les contenus et les stratégies varient selon les réalités locales.

Recommandation 1

Compléter l'analyse sectorielle par une approche « territoire » pour mieux régionaliser les enjeux et les stratégies de mise en œuvre du PACC 2013-2020.

L'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques cache l'état des lieux tout court. En effet, une évaluation de la situation pour chaque secteur et pour les différentes composantes du territoire constitue une nécessité. Cette évaluation permettra de déterminer une situation de référence qui permettra de mesurer les écarts (positifs et négatifs) faisant suite à la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Recommandation 2

Procéder à un état des lieux consistant en une évaluation de la situation des différents secteurs et composantes du territoire de chaque région en 2012.

II. Commentaires sur la stratégie du PACC 2013-2020

La stratégie du PACC 2013-2020 repose sur une analyse du climat actuel et projeté, des impacts prévus sur la population et les communautés, les activités économiques, l'environnement bâti, le milieu naturel. De plus, le concept de l'adaptation aux changements climatiques a été défini. Selon la stratégie gouvernementale, l'expression « adaptation aux changements climatiques » fait référence à toute action qui réduit les impacts négatifs des changements climatiques ou qui permet de tirer profit des nouvelles occasions qui en découlent. Cependant, la stratégie ajoute qu'une adaptation réussie ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs, mais plutôt que les composantes exposées seront moins vulnérables à ces impacts que s'il n'y avait pas eu d'adaptation.

Pour l'essentiel, la stratégie reste centralisée. En effet, tout repose sur le gouvernement. Cela peut se comprendre dans la mesure où la plupart des secteurs touchés relèvent de la mission de l'État. Cependant, la stratégie doit

être régionalisée. Les régions doivent s'appropriier le processus et adapter les états des lieux et les orientations à leur contexte. De manière générale, le rôle des régions ainsi que des différents acteurs doit être mieux déterminé pour mieux les impliquer dans la planification et la mise en œuvre.

Recommandation 3

La stratégie d'élaboration et de mise en œuvre du PACC 2013-2020 doit se faire également du point de vue « territoire ». Elle doit être prolongée au niveau régional pour une meilleure adaptation de l'état des lieux et des orientations.

Recommandation 4

La stratégie doit bien identifier le rôle des régions et des différents acteurs impliqués.

III. Commentaires sur la vision et les enjeux

3.1. Les grands enjeux

Les grands enjeux sont pour l'essentiel bien campés. Ils sont assez transversaux dans la mesure où ils touchent les principaux aspects importants concernés par les changements climatiques. L'enjeu « le maintien des services écologiques essentiels » est important. Cependant, tel qu'il est libellé, il insiste sur les services en tant que tels, alors que l'accent devrait être mis sur la nécessité d'un maintien des **équilibres** entre ces services. Les services sont certes importants mais, considérés isolément, ils sont moins pertinents que les ensembles dans lesquels ils se produisent et se développent. Le fait de considérer les équilibres permet de prendre en compte tous les services au lieu de mettre l'accent sur quelques-uns d'entre eux, fussent-ils importants. Il faudrait également parler, avant même les services, des fonctions écologiques.

Recommandation 5

L'enjeu devrait être libellé comme suit : « le maintien des équilibres des fonctions et des services écologiques essentiels. »

3.2. Les principes directeurs

La liste des principes directeurs devrait être complétée par un point lié à la coopération internationale. En effet, le PACC 2013-2020 doit mettre en place des mécanismes pour asseoir une coopération internationale dont les fondements, entre autres, sont soucieux de la lutte contre les changements climatiques (LCCC). Le gouvernement du Québec contribuerait ainsi au renforcement des mesures de réduction, d'adaptation et de prévention à l'échelle internationale.

Le CREAT renforce les commentaires du RNCREQ sur la « pérennité des interventions et de leurs effets ». Le RNCREQ a raison de dire que ce titre n'est pas approprié, notamment l'emploi du terme « pérennité ». Le CREAT ajoute que la stratégie de lutte contre les changements climatiques doit se concentrer

justement sur la réduction. Même si les autres points sont importants, le PACC 2013-2020 ne s'éparpille pas à essayer de régler en même temps les enjeux liés à la biodiversité, à la santé, à l'économie, à la main-d'œuvre, etc.

Recommandation 6

Les enjeux liés à la biodiversité, à la santé, à l'économie, à la main-d'œuvre, etc. sont certes importants. Cependant, le PACC 2013-2013 doit mettre l'accent sur la réduction qui constitue un volet important dans la lutte contre les changements climatiques.

3.3. La vision d'avenir

Si l'on se réfère aux 80 % de la population, le Québec ne doit pas se limiter à « participer à l'effort planétaire de lutte contre les changements climatiques ». Il doit jouer les premiers rôles dans ce domaine. Pour ce faire, il devra user de son influence, de son expertise et de ses expériences pour amener certains pays à intégrer encore plus les changements climatiques dans leurs politiques et leurs activités de développement.

3.4. Le volet Réduction

La réussite du volet Réduction paraît essentielle dans l'atteinte des objectifs en matière de LCCC. L'un des véritables enjeux se situe dans la détermination des seuils d'émission autorisés des différents acteurs concernés. Il s'agira en effet de trouver un équilibre entre le besoin des acteurs à adapter leurs systèmes de production et la nécessité d'agir assez vite en matière de réduction des émissions de GES. Les conditions de réduction des émissions doivent à la fois être suffisamment contraignantes et bénéfiques pour justifier de nouveaux investissements que les entreprises seront appelées à faire pour se conformer. Pour leur faciliter la tâche, le niveau de réduction des émissions doit être progressif sur un certain nombre d'années pour leur donner le temps de procéder aux ajustements qui s'imposent.

Le PACC doit résolument encourager l'utilisation du train en ce qui a trait au transport de marchandises et de personnes dans certaines régions comme l'Abitibi-Témiscamingue. Pour ce faire, il faut mettre en place un réseau attrayant et compétitif, au moins pour certaines catégories de marchandises, par rapport aux autres moyens de transport sur route.

Dans certaines régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, l'aménagement du territoire donne une large place à la notion d'occupation du territoire. Cette dernière autorise un étalement de l'habitat. L'aménagement du territoire risque de se heurter au besoin d'attraction et d'accommodation d'une partie de la population ou de nouveaux arrivants qui préfèrent l'isolement à la densification souvent considérée comme l'apanage des grandes villes. En effet, cet éclatement de l'habitat oblige les municipalités à étendre les services

traditionnels et ainsi à augmenter leurs charges et les causes de consommation d'énergie et donc d'émission de GES liés aux déplacements.

La notion d'occupation du territoire doit faire l'objet d'une adaptation face aux nouveaux enjeux et défis liés aux changements climatiques. Les choix tendant à favoriser l'étalement ou l'éclatement des habitations doivent prendre en compte les coûts supplémentaires y afférents. On doit repenser cette notion dans le but de réduire la consommation d'énergie liée à l'étalement des services et des activités. Par exemple, le transport scolaire pourrait servir en même temps que le transport des adultes, moyennant une contribution. Cela permettrait en plus de contribuer aux problèmes d'intimidation en milieu scolaire, du moins en partie.

Concernant l'énergie, il faudrait souligner que c'est le secteur industriel qui doit encore faire sa part. Le fait de ne pas mettre suffisamment de pression sur les entreprises est en déphasage avec le bon message qui doit leur être adressé. De plus, cela peut avoir une influence négative sur les campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population. En effet, les gens se disent (avec raison) : « à quoi bon faire mes petits gestes si les entreprises continuent à augmenter leur empreinte en toute impunité? »

3.5. Le volet Adaptation

Comme pour le volet réduction, la planification de l'adaptation doit passer par une approche « territoire ». Cette dernière permettra à chaque région de prendre des mesures adaptées à leur réalité. De même, l'identification des acteurs, points faibles et des atouts facilitera la prise de décision.

Recommandation 7

Il faut compléter le processus de planification du volet Adaptation par une approche « territoire » qui permettra de dégager les priorités régionales, d'identifier les acteurs ainsi que les opportunités et contraintes à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

L'objectif qui consiste à renforcer la résilience de la société québécoise aux impacts des changements climatiques est bien ciblé. Il englobe plusieurs secteurs avec une vision bien identifiée. Cependant, l'identification des secteurs d'intervention ne semble pas être exhaustive. Les inondations survenues pendant ces dernières années méritent qu'une stratégie de **gestion des crises liées aux eaux de surface** soit mise en place. Dans cette stratégie, un accent particulier devra être mis sur la prévention. Elle sera élaborée en prenant en compte les domaines touchés par les crues, la sécheresse dans certains cas, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire (habitat, terres agricoles, infrastructures, etc.).

Recommandation 8

Compte tenu de l'importance des impacts liés aux inondations, il sera opportun de considérer la gestion des crises liées aux eaux de surface parmi les secteurs d'intervention.

3.6. Les enjeux particuliers

Transports

L'idée d'imposer une taxe de 0,20 \$ sur l'essence et d'en investir les bénéfices dans les sources alternatives de transport est intéressante. Le CREAT voudrait souligner cependant que les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue devraient avoir les moyens pour développer adéquatement ces sources. Il ne faudrait pas que tous les moyens financiers servent à ajouter quelques stations de métro en banlieue de Montréal (même si ce serait très pertinent). En effet, présentement, en ce qui concerne l'Abitibi-Témiscamingue, il n'y a que Rouyn-Noranda qui a l'autobus de ville. Il n'y a pas grand chose en place pour le transport interurbain. Et que dire du transport entre la région et le sud du Québec? C'est principalement en voiture. Le train qui doit être encouragé comme moyen de transport ne figure pas dans les options actuelles.

Aménagement du territoire

En ce qui concerne la densification des villes, il faut mettre un accent particulier sur le logement social. Il faut prendre en compte les gens à faible revenu qui habitent en campagne, parce que les terrains y sont moins chers. S'ils avaient accès à des loyers à prix modique en ville (pas juste des 4 ½, mais aussi des loyers assez grands pour des familles), ils y penseraient à deux fois. Il faut aussi de l'aide (allègements fiscaux) pour les entrepreneurs afin de les encourager à construire des blocs appartements. En effet, dans les « régions ressources », les fluctuations de l'économie et son caractère imprévisible font que c'est trop risqué de construire un bloc (on risque de ne pas avoir de retour sur son investissement avant très longtemps). Pourtant, on densifie beaucoup plus avec des blocs qu'avec des maisons.

Initiatives gouvernementales pour la réduction des émissions de GES

Le CREAT est d'avis qu'il faut favoriser l'utilisation de biomasse. Cependant, la prudence doit être de rigueur afin d'éviter une surexploitation des forêts. De plus, pour que le bois soit vraiment « carboneutre », il doit repousser au moins au même rythme que les prélèvements.

Dans ce sens, il faut encourager les initiatives de plantations comme la Grappe agroénergétique des Coteaux qui a prévu de faire des rotations sur les mêmes superficies de terres. De plus, les arbres pourront contribuer à la production de biogaz. L'utilisation du maïs pourrait être envisagée. Cependant, il faudra se limiter à la tige afin de ne pas priver la population de maïs.

En ce qui concerne l'industrie, une loi assez persuasive pourrait donner de meilleurs résultats que les campagnes de sensibilisation qui ont leurs limites. Elles laissent souvent trop de choix aux entreprises qui ne sont pas tenues d'en prendre compte. Les conditions d'accès à des subventions doivent aussi être assez contraignantes pour les motiver à procéder aux changements nécessaires.

À l'échelle de la province, les mines et d'autres types de très grandes entreprises qui emploient un grand nombre de travailleurs (qui habitent souvent hors des sites de travail) ne devraient pas être accessibles en voiture. Les travailleurs devraient s'y rendre en autobus.

De manière générale, le gouvernement devrait mettre en place un mécanisme de suivi des gestes posés par l'ensemble des acteurs. Ce mécanisme de suivi comportera des données sur les performances des entreprises en matière de réduction des émissions des GES.

Moyens que le gouvernement devrait privilégier pour accélérer l'émergence (construction et rénovation) de bâtiments verts au Québec

Le gouvernement devrait mettre en place des mécanismes à court, moyen et long terme pour changer les façons de faire dans la construction. La formation, par exemple, occupe une place importante dans ces changements. Il faut faire évoluer les cours qui se donnent dans les cégeps et les universités dans le domaine de la construction afin d'adapter les compétences des architectes et des ingénieurs.

En ce qui concerne la rénovation et la construction verte, il faut aussi de vrais programmes d'encouragement. Pour ce faire, le gouvernement doit mettre en place un système incitatif de retour d'impôts en fonction des montants engagés.

Contribution du PACC au succès du Plan Nord

Concernant le Plan Nord, il faut privilégier le train (électrique) plutôt que la route. Compte tenu de l'importance accordée au développement des territoires du nord, il serait tout à fait envisageable d'avoir un train à grande vitesse (TGV) reliant Montréal au Nord, en passant par l'Abitibi-Témiscamingue. Le TGV serait un excellent moyen pour transporter les travailleurs. Il pourrait y avoir des gares à Montréal, à Rouyn-Noranda (centrale en région), à Radisson et à Kuujjuaraapik, par exemple. L'aéroport de Kuujjuaraapik pourrait être rénové pour en faire le point de départ des destinations nordiques (comme ça, les retombées du transport nordique resteraient dans le Nord). L'idée d'un monorail au-dessus de la route proposée par l'IREC (Institut de recherche sur l'économie contemporaine) pourrait très bien s'appliquer ici et réduire les coûts (comparativement à un rail à part).

IV. Récapitulation des recommandations

Recommandation 1

Compléter l'analyse sectorielle par une approche « territoire » pour mieux régionaliser les enjeux et les stratégies de mise en œuvre du PACC 2013-2020.

L'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques cache l'état des lieux tout court. En effet, une évaluation de la situation pour chaque secteur et pour les différentes composantes du territoire constitue une nécessité. Cette évaluation permettra de déterminer une situation de référence qui permettra de mesurer les écarts (positifs et négatifs) faisant suite à la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Recommandation 2

Procéder à un état des lieux consistant en une évaluation de la situation des différents secteurs et composantes du territoire de chaque région en 2012.

Recommandation 3

La stratégie d'élaboration et de mise en œuvre du PACC 2013-2020 doit se faire également du point de vue « territoire ». Elle doit être prolongée au niveau régional pour une meilleure adaptation de l'état des lieux et des orientations.

Recommandation 4

La stratégie doit bien identifier le rôle des régions et des différents acteurs impliqués.

Recommandation 5

L'enjeu devrait être libellé comme suit : « le maintien des équilibres des fonctions et des services écologiques essentiels. »

Recommandation 6

Les enjeux liés à la biodiversité, à la santé, à l'économie, à la main-d'œuvre, etc. sont certes importants. Cependant, le PACC 2013-2013 doit mettre l'accent sur la réduction qui constitue un volet important dans la lutte contre les changements climatiques.

Recommandation 7

Il faut compléter le processus de planification du volet Adaptation par une approche « territoire » qui permettra de dégager les priorités régionales, d'identifier les acteurs ainsi que les opportunités et contraintes à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Recommandation 8

Compte tenu de l'importance des impacts liés aux inondations, il sera opportun de considérer la gestion des crises liées aux eaux de surface parmi les secteurs d'intervention.